

## IV. Article complémentaire à une publication sur Jean Zay

### *L'assassinat de Georges Mandel*<sup>1</sup>

par Maryvonne Braunschweig



©DR.

Georges Mandel.

Dans une publication consacrée à Jean Zay, on ne peut que raconter les dernières années de Georges Mandel, tant il y a de similitudes, malgré les différences. Comme Jean Zay, Georges Mandel s'embarque sur le *Massilia*, le 20 juin 1940, dans le but de continuer la lutte depuis l'Afrique du Nord. Comme Jean Zay, il est accusé de trahison. Arrêtés et internés à leur arrivée au Maroc, ils sont rapatriés en métropole pour être emprisonnés ou internés jusqu'à leur assassinat par la Milice ; Jean Zay, le 20 juin 1944, Georges Mandel, le 7 juillet 1944 ; l'un avant, l'autre après l'assassinat de Philippe Henriot, le secrétaire d'État à l'Information du gouvernement de Vichy. Tous les deux ont été victimes durant toute leur carrière politique de l'antisémitisme. L'un était un

homme du centre droit, Georges Mandel, l'autre du centre gauche, Jean Zay. Tous les deux, viscéralement républicains, avaient été ministres dans les mêmes gouvernements Daladier à partir d'avril 1938, jusqu'à la déclaration de guerre où Jean Zay avait quitté ses fonctions ministérielles pour partir à l'armée (à quoi ses fonctions ne l'obligeaient pas).

Aujourd'hui, Georges Mandel fait partie des grands oubliés de l'Histoire. Il avait pourtant été un des hommes politiques majeurs de l'entre-deux-guerres.

#### ***Des faits qui interrogent***

Le 7 juillet 1944, vers 19 heures, Georges Mandel est exécuté en forêt, à la sortie de Fontainebleau, sur la RN7, en direction de Vichy où le conduisait une équipe de miliciens après qu'il avait été « livré » à la France, le 4 juillet, par les autorités allemandes qui le détenaient prisonnier dans leur pays, depuis novembre 1942.

Cette affaire n'a jamais été complètement éclaircie. Certains points resteront sans doute à jamais obscurs. Mais on peut tenter d'approcher la vérité, ce que font de façon méthodique, concernant l'exécution, Jean-Marc Berlière et François le Goarant de Tromelin, dans un ouvrage paru en 2013<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cet article est écrit, pour l'essentiel, à l'aide de trois ouvrages : BERLIÈRE Jean-Marc et LE GOARANT DE TROMELIN François, *Liaisons dangereuses. Miliciens, truands, résistants* : Paris, 1944, Paris, Perrin, 2013, 377 p. ; FAVREAU Bertrand, *Georges Mandel ou la passion de la République, 1945-1944*, Paris, Fayard, 1996, 568 p. ; JEANNENEY Jean-Noël, *Georges Mandel, l'homme qu'on attendait*, Paris, Seuil, 1991, 185 p. Voir aussi la bibliographie en fin d'ouvrage, *infra*, p. 103.

<sup>2</sup> BERLIÈRE Jean-Marc et LE GOARANT DE TROMELIN François, *op. cit.*

Parmi les questions qui se posent : Pourquoi Georges Mandel, prisonnier des Allemands, est-il « livré » aux autorités françaises, pour être finalement exécuté au coin d'un bois ? Qui a tué Mandel et, surtout, qui étai(en)t le (ou les) commanditaire(s) ? Dans quel but ?

Georges Mandel, ancien bras droit de Clémenceau, ancien ministre de la Troisième République, haï de l'extrême droite antisémite depuis les années 1920, et des autorités allemandes depuis l'arrivée au pouvoir d'Hitler, a été arrêté sur ordre du nouveau gouvernement, le dernier de la Troisième République, présidé par le maréchal Pétain, le 26 juin 1940, deux jours après son arrivée au Maroc à bord du *Massilia*. Il allait cesser d'être un homme libre jusqu'à son assassinat, le 7 juillet 1944.

### ***Quelques éléments pour comprendre la haine inexpiable que lui vouent ses ennemis***

#### **1919 à 1937**

En digne héritier de Clémenceau, profondément patriote, il est avant tout attaché au respect du traité de Versailles. Durant vingt ans, il s'élève sans cesse contre toute faiblesse vis-à-vis de l'Allemagne qu'il estime potentiellement dangereuse pour les intérêts de la France. En particulier, dans les années 1930, après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, il s'oppose à tout compromis. Son discours à la Chambre, le 9 novembre 1933, pour fustiger la politique allemande qui vient de quitter la SDN, est particulièrement applaudi par les députés, même si, finalement, il n'a aucune influence sur la politique étrangère des gouvernements français. Mais cela lui vaut une haine farouche des nazis. Il s'oppose en cela à Pierre Laval, prêt, dès 1935-1936, à des concessions envers l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie.

#### **Mars 1938 à mi-juin 1940**

Depuis l'Anschluss (l'annexion de l'Autriche) en mars 1938, Georges Mandel a la conviction que la guerre est inévitable et fait preuve de ce que ses ennemis, en particulier les journaux d'extrême droite, dénoncent sous le nom de « bellicisme ». *L'Action française* et *Je suis partout* mènent une implacable campagne contre lui, l'accusant de vouloir une guerre préventive et de « pro-soviétisme » parce qu'il recherche une alliance avec l'URSS. Après la percée du front par les Allemands, le 18 mai 1940, Georges Mandel, devenu ministre de l'Intérieur du gouvernement Reynaud, fait arrêter, pour atteinte à la sûreté de l'État, des journalistes d'extrême droite, comme ceux de *Je suis partout*, pour propagande pro-allemande ; ils lui voueront désormais une haine mortelle. D'autant que, lors de l'invasion de juin 1940, les prisonniers sont entraînés dans l'exode vers le sud, par leurs gardiens et une escorte de gardes mobiles. L'un de ces journalistes prisonniers, Thierry de Ludre, asthmatique, qui avance difficilement est abattu, probablement par un garde, pour ne pas ralentir le mouvement. L'équipe de *Je suis partout* rend désormais Georges Mandel responsable de sa mort et ne cesse de le rappeler.

#### **13 au 20 juin 1940**

Georges Mandel est de ceux qui se refusent à céder devant l'ennemi, c'est un « jusqu'au-boutiste », persuadé que la France peut résister, grâce à son Empire et à son alliée, l'Angleterre. La signature d'un armistice, éventualité discutée au sein du gouvernement serait, pour lui, la pire des solutions et il ne la croit pas possible ; par contre, il pense que le gouvernement pourrait, devrait, continuer la guerre à partir de l'Afrique du Nord.

Auparavant il a, à trois reprises entre le 13 et le 20 juin, refusé de se rendre en Angleterre comme le lui demandait Churchill, mais a encouragé de Gaulle à ne pas démissionner du gouvernement (il est sous-secrétaire d'État à la guerre) afin de garder une fonction officielle. Parce que Juif d'origine, il sait que, s'il partait en Angleterre, il lui serait reproché d'être un

« fuyard ». Au général Spears, représentant de Churchill, qui le « supplie » le 16 juillet de partir avec lui en disant : « Il faut une voix française autorisée, qui n'ait jamais accepté la capitulation, pour assurer la direction de l'Empire », Mandel répond : « Vous êtes inquiet pour moi parce que je suis juif. Eh bien, c'est justement parce que je suis juif, que je ne partirai pas demain [avec vous]. [...] On croirait que je me sauve, que je cède à la panique. » Et au ministre des Affaires étrangères polonais, il avait dit peu avant : « Il ne faut pas oublier que je suis juif ».<sup>3</sup> Finalement, le 17 juin, c'est avec le général de Gaulle que le général Spears s'envole vers l'Angleterre.

À Bordeaux où s'est réfugié le gouvernement, dans ces journées troubles des 16 et 17 juin 1940, face au camp de la résistance (Reynaud, Mandel, de Gaulle), se trouve le camp du renoncement, avec en tête le maréchal Pétain, nouveau (et dernier) président du Conseil de la Troisième République, à partir du 16 juin. Pétain fait soudain arrêter Georges Mandel à table, le 17 juin, au prétexte fallacieux qu'il aurait réuni des armes pour préparer un coup d'État. Il s'agissait en fait de l'acheminement, de Paris à Bordeaux, des fusils du corps de garde du ministère des Colonies confiés à la garde d'un Indochinois. Le maréchal Pétain finit par reconnaître son erreur, fait relâcher Georges Mandel qui lui demande des excuses. Devant la médiocrité des premières excuses obtenues, c'est Georges Mandel, lui-même, qui lui dicte les termes de la lettre qu'il souhaite. Le maréchal Pétain s'exécute mais il voue à Georges Mandel une haine infinie après cette humiliation. Désormais Georges Mandel porte sur lui, jusqu'à son exécution, cette lettre qu'il est fier de montrer en toute occasion de contacts (pourtant rares désormais), en particulier à l'un de ses futurs assassins, le 7 juillet 1944. Cette lettre tachée de sang fut retrouvée sur son cadavre.

C'est donc pour poursuivre la lutte depuis l'Empire aux côtés de son allié, le Royaume-Uni, que, redevenu simple parlementaire, il s'embarque au Verdon avec vingt-six autres parlementaires, tandis qu'il est prévu que le gouvernement embarquera à Port-Vendres.

### **Juillet 1940 à juillet 1944**

Durant ses quatre longues années de détention, Georges Mandel a écrit autant qu'il en a eu la possibilité matérielle et s'est exprimé auprès de ses visiteurs quand il eut l'autorisation d'en recevoir. Jamais il n'a cédé, jamais il n'a changé de point de vue, il a toujours été persuadé que la guerre serait mondiale et que l'Allemagne nazie la perdrait. De sa prison du Portalet, il a fait allégeance au général de Gaulle. Sa ténacité était connue de ses ennemis, son courrier était lu, sa chambre (ou cellule, selon le cas) fouillée. Le voir revenir aux affaires, en cas de défaite de l'Allemagne et des collaborateurs français, était insupportable pour un certain nombre d'ennemis jurés de Georges Mandel.

### ***Les étapes de quatre ans d'internement et de déportation***

*De son arrestation le 26 juin 1940 au 3 juillet 1944, veille de sa « livraison » par l'Allemagne à la France*

Il est surveillé, entravé dans ses déplacements et ses rencontres, dès son arrivée au Maroc, le 24 juin 1940, alors que la situation a complètement changé depuis son départ de France, le 21 juin. Il quittait la France pour organiser la résistance aux Allemands depuis une terre française, l'Afrique du Nord, et, suite à la signature de l'armistice du 22 juin, il est devenu, à son arrivée, un « criminel » aux yeux du dernier gouvernement de la Troisième République dirigé par Pétain : continuer à se battre serait une violation de l'accord signé.

Le 26 juin 1940, il est mis en résidence surveillée à **Ifrane**, près de Meknès, au Maroc alors qu'on vit en France les derniers jours de la Troisième République, puis libéré, mais sous surveillance. Il lui est interdit de rentrer en métropole où il veut participer au débat

---

<sup>3</sup> Cité par Bertrand Favreau, *op. cit.*, p. 401.

parlementaire prévu le 10 juillet (celui qui met fin à la Troisième République par le vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain), sous le prétexte fallacieux du danger d'une attaque aérienne au-dessus de la Méditerranée... mais curieusement cela est possible pour d'autres députés d'Algérie... acquis à Pétain.

Le 15 juillet 1940, Pétain, et son nouveau régime autoritaire, dit « de l'État français », dont le gouvernement est installé à Vichy, fait ouvrir une instruction contre Georges Mandel devant le tribunal militaire de Meknès, au motif qu'il aurait tenté d'établir un pouvoir insurrectionnel en Afrique du Nord, avec l'aide des Anglais (qui ne sont donc plus des alliés de la France depuis la signature de l'armistice). On lui reproche, faussement, d'avoir tenté de contacter les émissaires du gouvernement britannique, venus le rencontrer, en vain, et sur initiative britannique, à son arrivée au Maroc. À la surprise du gouvernement français, le colonel instructeur<sup>4</sup> conclut par un non-lieu, en août 1940, au grand regret de Vichy qui fait rapatrier Georges Mandel, par avion, en métropole, avant qu'il ne soit libéré. Il est alors interné au **château de Chazeron**, dans le Puy-de-Dôme, avec Paul Reynaud et les futurs accusés du procès de Riom, dont Léon Blum et Édouard Daladier.

Il est ensuite transféré à **Pellevoisin**, près de Chatellerault, dans l'Indre, en novembre 1940, puis à **Vals-les-Bains**, en Ardèche, en décembre suivant, où il reste, tout comme Paul Reynaud, un an, dans un hôtel transformé en centre d'internement. Pendant cette période, la presse collaborationniste se déchaîne contre Mandel.

Le motif de son internement est d'avoir été « belliciste », après la signature de l'armistice, avec l'affaire des émissaires britanniques... car aucun autre motif ne peut être retenu. Et pourtant le chef de l'État français, par décret, a donné mission à la cour de Riom de rechercher sa culpabilité dans une affaire de concussion lorsqu'il était ministre des Colonies, où il aurait profité de sa fonction pour trafiquer sur la monnaie indochinoise, les piastres. Sans résultat.

Mais les principaux ennemis de Georges Mandel, ce sont les Allemands, d'abord Hitler qui cherche à prendre sa revanche sur le traité de Versailles (donc sur Clémenceau, donc sur Mandel) et dont la politique de réarmement et de conquêtes a été sans cesse énergiquement dénoncée par Mandel ; ensuite Otto Abetz, diplomate, francophile, nazi convaincu, marié à une Française secrétaire d'un journaliste d'extrême droite, Jean Luchaire. En juillet 1940, Abetz a été expulsé de France, pour espionnage, par Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, mais en toute discrétion ; par contre Henri de Kérillis, journaliste, député antinazi, anti-munichois a donné un grand retentissement à l'événement dans son journal. Otto Abetz est revenu à Paris comme ambassadeur, le 15 juin, décidé à se venger de son humiliation. Kérillis, en Angleterre dès le 18 juin 1940, est hors de portée. Qu'à cela ne tienne, Abetz a l'intention de régler ses comptes avec d'autres hommes politiques français qu'il range dans le même camp des « bellicistes » anti-allemands, au premier rang : Mandel et Reynaud, « fauteurs de guerre ».

Pour cela il utilise une autre affaire, celle des gardes territoriaux français. Ces hommes sont accusés d'avoir tué des aviateurs allemands tombés derrière les lignes françaises, en juin 1940. Aux yeux des Allemands, ce ne sont pas des soldats réguliers mais des francs-tireurs. En 1941, cent vingt gardes territoriaux prisonniers, jugés par un tribunal militaire allemand, sont condamnés à mort. Le gouvernement français engage des négociations pour les sauver, par l'intermédiaire d'Otto Abetz, ambassadeur à Paris. Ce dernier propose à son ministre des Affaires étrangères, Ribbentrop, d'exiger l'extradition de Mandel et Reynaud, responsables de ces « francs-tireurs » et de les fusiller à leur place. Le

---

<sup>4</sup> Le colonel Loireau, marié, père de deux enfants, fut sanctionné pour ce non-lieu par une mise à la retraite d'office, resta un temps sans ressources et trouva avec difficultés un emploi d'agent stagiaire dans une compagnie d'assurances.

maréchal Pétain écrit à Hitler, rappelant que les gardes n'avaient fait qu'obéir aux ordres du gouvernement de l'époque (Reynaud et Mandel). Darlan, chef du gouvernement, reprend la proposition d'Abetz. Finalement Ribbentrop propose, le 5 juillet 1941, à son ambassadeur ce qui suit :

« Nous sommes disposés à renoncer à l'extradition offerte par Darlan de Reynaud et de Mandel qui sont les auteurs intellectuels des faits commis par les gardes territoriaux. [...] [à] condition que le gouvernement français [...] inflige à Reynaud et à Mandel la peine de la détention perpétuelle, et accepte les strictes responsabilités que les deux anciens ministres ne s'enfuient jamais et ne se réfugieront pas à l'étranger. »<sup>5</sup>

Darlan est bien décidé à remplir cet engagement sans avouer, bien sûr, que c'est un ordre allemand. Mais il faut lui donner une apparence de légalité. En août, Pétain crée un organisme appelé le « Conseil de justice politique », composé de sept membres, chargé de juger les « responsables de notre désastre » et de prononcer des sanctions. Début octobre, ce Conseil se prononce pour la peine la plus grave : la détention dans une enceinte fortifiée, sous le motif d'avoir « refusé d'arrêter les hostilités quand la défaite était certaine [...], d'avoir voulu abandonner le territoire français [...] en laissant la métropole sans gouvernement », d'avoir été guidés « par l'idée constante que la France ne pouvait continuer à vivre que sous tutelle étrangère [sous-entendu : l'Angleterre] »<sup>6</sup>. Et le 16 octobre 1941, Pétain annonce à la radio :

« [...] j'ai estimé, m'appuyant sur la majorité<sup>7</sup> des membres du Conseil de justice politique, que les graves présomptions qui pèsent sur eux justifient, dès à présent, leur détention dans une enceinte fortifiée. J'ai ordonné cette mesure. [...] »<sup>8</sup>

Sans inculpation, sans aucune comparution, sans avoir été interrogé ni connaître les griefs, Mandel et Reynaud sont condamnés sans recours et pour une durée illimitée. Le 15 **novembre 1941**, ils sont transférés, au **fort du Portalet**, dans les Pyrénées, sur un piton rocheux, ceinturé de barbelés et de chevaux de frise. Les conditions sont très dures, Georges Mandel est incarcéré au troisième sous-sol dans une cellule de deux mètres cinquante sur quatre mètres, creusée dans la roche, aux parois ruisselantes. L'hiver, le soleil ne pénètre pas, il peut faire -25°. Ils y restent un an, à l'isolement jusqu'en juin 1942, date à laquelle ils peuvent se rencontrer et recevoir des visites de l'extérieur.

Dès le 11 novembre 1942, jour de l'occupation de la zone sud par les Allemands, un détachement de SS prend position au pied du fort et un officier SS annonce au gouverneur du fort qu'il est chargé de prendre livraison des deux prisonniers. Georges Mandel fait envoyer un télégramme au maréchal Pétain qui reste sans réponse :

« Vous rappelle qu'au moment où vous avez pris le pouvoir pour capituler, m'avez fait arrêter et que depuis vingt-neuf mois, sans que j'aie jamais été jugé ni même entendu, m'avez fait détenir au mépris de tout droit. Me maintenir au Portalet quand la France entière va être occupée équivaut à me livrer à l'ennemi. Je tiens à ce que vous soyez averti, afin qu'il soit bien établi devant l'Histoire que vous serez éventuellement responsable de ce crime.

Georges Mandel,  
Détenu au Portalet »<sup>9</sup>

<sup>5</sup> Cité par Bertrand Favreau, *op. cit.*, p. 448.

<sup>6</sup> Cité par Bertrand Favreau, *op. cit.*, p. 451.

<sup>7</sup> Majorité de 4 contre 3 [Ndlr].

<sup>8</sup> Cité par Bertrand Favreau, *op. cit.*, p. 452.

<sup>9</sup> Cité par Bertrand Favreau, *op. cit.*, p. 462.

Le 18 novembre, le colonel SS Knochen, chef de la police de sécurité et du service de sûreté en France, la Sipo-SD, adjoint du chef suprême de toutes les polices allemandes en France, le général Oberg, vient en personne au Portalet pour exécuter les ordres d'Himmler : prendre livraison des deux prisonniers, ce qui est fait le 20 novembre. Après étape au fort du Hâ, à Bordeaux, puis dans une prison, près de Tours, ils sont emmenés en train à Berlin, Reynaud et Mandel dans le même wagon, mais empêchés de communiquer entre eux. Après une halte au siège de la **Gestapo à Berlin** le 22 novembre 1942, ils sont détenus en cellules individuelles dans la prison du camp d'**Oranienburg**, à quarante kilomètres au nord de Berlin. Georges Mandel est maintenu au secret, plusieurs mois, avant que Paul Reynaud ne trouve un moyen de communiquer avec lui quelques minutes chaque jour lors de ses promenades. Mandel est transféré le 8 mai<sup>10</sup> 1943 à **Buchenwald**, près de Weimar, où il rejoint Léon Blum, déporté de France le 2 avril précédent. Ils sont détenus dans une petite maison en bois, entourée de hautes palissades et de barbelés, à proximité du camp de concentration dont ils n'ont jamais soupçonné l'existence. Paul Reynaud, qui avait déjà été transféré en avril dans une maison proche de Sachsenhausen (à côté d'Oranienburg), passe la soirée du 11 mai 1943 dans la maison forestière de Buchenwald avec Léon Blum et Georges Mandel, en route vers son nouveau lieu d'internement, le château d'Itter, au Tyrol autrichien, où il rejoint d'autres personnalités-otages françaises. Quant à Georges Mandel, il reste à Buchenwald pendant plus d'un an, jusqu'au 4 juillet 1944, en compagnie de Léon Blum et de sa femme qui le rejoint en juin 1943. Les Allemands ont donc interné les deux personnalités françaises d'origine juive à l'écart des autres internés-otages.

### ***L'assassinat : les événements du 3 au 7 juillet 1944***

Le 3 juillet, le colonel Knochen, alors que le général Oberg est absent de Paris, reçoit un télégramme du RSHA<sup>11</sup> à Berlin lui annonçant la prochaine « livraison » aux autorités françaises de « MM. Mandel, Blum et Reynaud », internés en Allemagne, afin de venger les condamnations à mort de légionnaires français, auxiliaires de l'armée allemande en Tunisie, condamnations prononcées par le Conseil de guerre d'Alger, ainsi que l'assassinat par des résistants, le 28 juin, de Philippe Henriot, secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande. Il informe son interlocuteur privilégié à Paris, Knipping, délégué, en zone nord, de Darnand, chef de la Milice française et secrétaire d'État à l'Intérieur. Max Knipping prévient Laval, à Vichy, déjà informé par Otto Abetz, ambassadeur d'Allemagne.

Laval et Darnand se récrient qu'ils n'en veulent pas, que « ce n'est pas un cadeau ». Malgré cette réaction, le 4 juillet, le colonel Knochen reçoit un télégramme lui annonçant l'arrivée de Mandel. Obligé de s'absenter suite à un deuil, il confie l'affaire à son adjoint Julius Schmidt. Georges Mandel, arrivé en avion à Reims, est conduit à Paris en voiture. Il est retenu jusqu'au 6 juillet dans les locaux de la Sipo-SD, au 5, square du Bois-de-Boulogne.

Le 6 juillet, Knipping est informé de la présence de Mandel à Paris et de sa remise imminente aux autorités françaises. Le téléphone avec Vichy est coupé, aucune ligne ne fonctionne. En l'absence de décisions venues d'en haut, Knipping, sommé de prendre livraison du prisonnier, décide que la remise ne peut être faite qu'aux autorités pénitentiaires dont le responsable est Baillet, directeur de l'administration pénitentiaire. Ce dernier propose que cela se fasse le lendemain, en début d'après-midi, à la prison de la Santé et prévient Farge, son directeur.

---

<sup>10</sup> Les dates de ces transferts entre lieux de détention à l'intérieur de l'Allemagne, difficiles à établir avec certitude, sont celles indiquées par Bernard Favreau (*op. cit.*) et par Benoît Luc. (LUC Benoît, *Otages d'Hitler, 1942-1945*, Paris, Éditions Vendémiaire, 2011 ; rééd. poche, Écho-Vendémiaire, 2014, 250 p.).

<sup>11</sup> RSHA : le *Reichssicherheitshauptamt*, « Office central de la sécurité du Reich », organisme d'État regroupant sous l'autorité d'Himmler toutes les polices (dont la Sipo-SD, appelée communément en France, la Gestapo).

Le 7 juillet, vers midi, Knipping décide de transférer Georges Mandel, aussitôt après son arrivée à la Santé, au château des Brosses, centre de séjour surveillé de la Milice, près de Vichy, en accord avec Baillet qui craindrait que des résistants ne le fassent évader de la prison parisienne. Toujours dans l'impossibilité technique d'en référer à Vichy, Knipping dispose d'un laps de temps très court pour prendre ses décisions et organiser ce transfert. Fréchou, chef du 2<sup>e</sup> service et du service de sécurité de la Milice, doit désigner les équipes accompagnatrices. Fréchou charge son second, Boero, de préparer deux voitures pour 17 heures et de désigner l'équipe chargée d'accompagner un prisonnier à Vichy, sans dire, semble-t-il, de qui il s'agit. L'équipe se compose de Boero, Mansuy, le tireur d'élite du service, Neroni, Vermont, Templé, Lambert, tous miliciens, inspecteurs du 2<sup>e</sup> service de la Milice, chargé du service de sécurité.

Le 7 juillet 1944, Julius Schmidt « livre » Georges Mandel à la prison de la Santé à 14 h 25. Baillet remet un ordre écrit et signé au directeur de la prison, qui précise :

« Ce détenu ne devra être remis ultérieurement qu'à des Miliciens qui devront être porteurs d'un ordre signé par M. Knipping, délégué du secrétaire d'État à l'Intérieur pour la zone nord. »<sup>12</sup>

Sur ce qu'il s'est réellement passé ensuite, les versions divergent et tout peut être mis en doute. Plusieurs membres de l'équipe, arrêtés juste après la Libération, fin août 1944, alors que le principal exécutant a été abattu le 26 août et que d'autres ont fui à l'étranger, n'ont pas permis d'éclaircir réellement l'affaire (procès Boero, Neroni, Lambert, du 25 octobre 1944, condamnés à mort pour intelligence avec l'ennemi mais blanchis du meurtre de Mandel). Plusieurs historiens ont déjà raconté ce qu'on pensait savoir, chacun reprenant ce que le précédent avait écrit. Récemment, Jean-Marc Berlière et François Le Goarant de Tromelin<sup>13</sup> ont refait l'enquête de façon minutieuse et méthodique, à l'aide des archives, dont certaines ne sont accessibles que depuis peu, mais aussi en retrouvant Fréchou, un témoin jamais interrogé jusque-là. Leur démonstration m'a paru convaincante. Les faits exposés ci-dessous s'appuient sur cet ouvrage dont les auteurs pensent qu'ils se rapprochent de la vérité, eux-mêmes précisant que certaines questions resteront à jamais sans réponse.

Deux voitures sont prêtes pour le transfert, l'une pilotée par Mansuy, avec Boero, chef de l'expédition à l'avant, Neroni et Mandel à l'arrière, l'autre par Lambert, chauffeur de la Milice, avec Templé et Vermont comme passagers.

Vers 17 heures, les voitures arrivent dans la cour de la Santé, puis prennent en charge Georges Mandel et quittent Paris par la porte d'Italie vers 18 heures.

Le 7 juillet 1944, un peu avant 19 heures, en forêt de Fontainebleau, à 1 800 mètres au sud de l'Obélisque, sur la RN7, Mansuy, chauffeur de la première voiture qui transporte Georges Mandel, simule une panne, descend de voiture et ouvre le capot. Georges Mandel descend aussi, fait quelques pas pour se dégourdir les jambes et c'est alors qu'il est abattu par Mansuy avec un 9 mm « parabellum ». Après avoir vidé tout son chargeur sur Mandel, il recharge son arme et mitraille l'arrière de la voiture. À Boero, furieux, Mansuy aurait répondu : « Des deux côtés, ils sont d'accord et ce n'est pas toi qui commandes ». Puis le corps de Georges Mandel est traîné jusqu'à la voiture et chargé derrière les sièges. Tout cela a duré une dizaine de minutes.

Il est 19 heures environ quand les deux véhicules font demi-tour pour rejoindre Versailles où Boero connaît Anquetin, un ultra de la collaboration, intendant du Maintien de

---

<sup>12</sup> Ordre reproduit dans BERLIÈRE Jean-Marc, LE GOARANT DE TROMELIN François, *op. cit.*, p. 102.

<sup>13</sup> BERLIÈRE Jean-Marc, LE GOARANT DE TROMELIN François, *op. cit.*

l'ordre en Seine-et-Oise. Fréchou, prévenu, les rejoint. Tous les trois (Anquetin, Boero, Fréchou) finissent de mettre au point ce qu'ils vont raconter avant d'avertir le commissaire principal Prinborgne, chef de la Sûreté de Versailles qui arrive vers 21 heures et fait conduire le corps à la morgue de l'hôpital pour autopsie. Les autres membres de l'expédition, partis « casser la croûte », reviennent. Ils sont interrogés par le commissaire Prinborgne et lui « servent » la version préparée sur la route du retour, à savoir une attaque par des « terroristes » sur la route de Chartres (Fontainebleau ne dépend pas de Versailles), qui a été fatale à Mandel. Le commissaire voudrait les interroger davantage mais les miliciens se montrent nerveux et décident de rentrer à Paris, par contre le commissaire réussit à garder la voiture pour les suites de l'enquête.

Knipping, qui a été prévenu, reçoit Fréchou et Boero pour une explication houleuse. Il est, semble-t-il, très remonté contre Mansuy. Mais le lendemain Boero et Mansuy ont déjà disparu et ce durant plusieurs jours. Quand ils réapparaissent, les problèmes sont si nombreux qu'une sanction n'est plus à l'ordre du jour.

Le 8 juillet au matin, Laval est informé par Knipping, il est furieux. Le 12 juillet, il rappelle qu'il n'a pas voulu qu'on lui remette Mandel et qu'il refuse de recevoir l'ambassadeur Abetz. Brinon, ambassadeur du gouvernement de Vichy à Paris, s'oppose à lui en disant :

« Je dois dire, Monsieur le président, que Monsieur Abetz n'est pas d'accord avec vous [...]. Il dit que vous avez accepté cette livraison, en disant simplement : “Ce n'est pas un cadeau à me faire”. »<sup>78</sup>

La mort de Mandel est rendue publique dans un communiqué, le 14 juillet avec cette précision :

« Durant son transfert [...] la voiture qui le transportait a été attaquée sur la route et, au cours de l'échauffourée, Monsieur Mandel a été tué. »<sup>78</sup>

Le 20 juillet, Xavier Vallat, successeur de Philippe Henriot à la radio, ose déclarer :

« Dernière histoire juive... Monsieur Georges Mandel est mort et je n'ai pas le goût de rappeler que le juif Louis Rothschild, qui avait pris le pseudonyme de Georges Mandel, est mort à peu près dans les conditions, où a été tué, sur son ordre, le Français de vieille souche qui s'appelait Thierry de Ludre<sup>14</sup>... »<sup>15</sup>

Et, dans son numéro du 21 juillet, *Je suis partout*, l'hebdomadaire d'extrême droite viscéralement antisémite, regrette les « conditions » de la mort de Georges Mandel :

« [...] nous déplorons que le juif Mandel qui avait mérité la mort en poussant la France à la guerre, n'ait pas été jugé et fusillé publiquement. Mais l'essentiel est que le juif Mandel ne soit plus. »<sup>78</sup>

### ***Qui est responsable ? Les commanditaires***

Les Allemands sont les premiers responsables. Ribbentrop, qui jusque-là refusait la proposition d'Abetz formulée dès 1941, accepte, le 30 mai 1944, sa demande de faire fusiller Mandel, Blum et Reynaud. Hitler a donné son accord. Le RSHA à Berlin décide de livrer Mandel aux autorités françaises. Hitler et les Allemands, en particulier l'ambassadeur Abetz, en veulent à

---

<sup>14</sup> Voir les conditions de sa mort lors de l'exode de juin 1940, *supra*, p. 76.

<sup>15</sup> In FAVREAU Bertrand, *op. cit.*, p. 481-482.



mort à Mandel<sup>16</sup>. Ce n'est pas sans raison que les Allemands se sont emparés de lui dès l'occupation de la zone sud, au grand dam de Vichy dont la souveraineté n'est donc pas respectée, et lui ont fait subir un internement particulièrement dur. Pourquoi, alors, ne pas l'exécuter en Allemagne même ? Sa livraison à la France, le 4 juillet 1944, consécutive à l'assassinat d'Henriot, est à mettre aussi en relation avec les procès à Alger de phalangistes ayant combattu dans l'armée allemande en Tunisie et condamnés à mort.

Ce que demande Hitler, c'est une exécution de Mandel, mais faite ouvertement, officiellement, par les autorités françaises, afin de compromettre le gouvernement français et de l'engager, sans possibilité de retour, à ses côtés, alors que l'évolution de la guerre rend les hommes de Vichy plus circonspects. Après le massacre d'Oradour le 10 juin 1944, Pétain n'a-t-il pas protesté auprès d'Hitler ?

Devant les premières réactions de Laval, le 3 juillet, la Sipo-SD de Paris et Abetz, apprenant le transfert de Georges Mandel à Vichy, auraient finalement craint que sa condamnation à mort ne soit pas prononcée par les autorités françaises et auraient alors anticipé, en le faisant disparaître en cours de route. Mais cet assassinat en catimini n'a finalement pas eu l'effet escompté ; l'assassinat de Mandel a entraîné beaucoup de protestations y compris parmi les membres du gouvernement de Vichy ; par ailleurs, Laval, par l'intermédiaire de l'Espagne, est intervenu auprès d'Alger où les phalangistes condamnés à mort n'ont en définitive pas été exécutés. Les réactions négatives à cette opération, en particulier celles de Laval, ont sans doute interrompu la livraison annoncée d'otages par les Allemands et, d'une certaine façon, la mort de Georges Mandel aurait sauvé Léon Blum et Paul Reynaud.

Mais cela n'explique pas ce qu'il s'est passé concrètement.

Ce qui est pratiquement sûr c'est que l'exécutant est Mansuy (de son vrai nom Jean Solnlen). C'est un agent double qui travaille aussi pour le SD. C'est un repris de justice, sans foi ni loi, rusé, un truand, un malfrat, un tueur sans conviction idéologique ; il travaille d'abord à son compte, décidé à profiter des opportunités. À l'époque où il exécute Mandel, il est aussi en train de préparer sa reconversion dans la Résistance ! Mansuy, lui-même abattu, le 26 août 1944, à l'Hôtel de Ville de Paris, dans des circonstances pour le moins obscures, n'a pu livrer son témoignage.

Knipping a pris la décision d'envoyer Mandel à Vichy mais sans l'avis de Laval ni de Darnand, injoignables ; il est peu vraisemblable qu'il ait décidé et organisé l'assassinat de sa propre initiative. Julius Schmidt a pris contact avec Baillet, directeur de l'administration pénitentiaire, le 6 juillet, pour la livraison de Mandel, le lendemain, à la Santé ; c'est à ce moment, ou le lendemain matin ou en début d'après-midi, qu'il apprend la décision de transférer Mandel à Vichy, accompagné par l'équipe de sécurité de la Milice. Julius Schmidt a un homme dans cette équipe, un agent double. L'opération d'élimination a sans doute été préparée en catastrophe ce qui explique l'amateurisme dans la réalisation, non tant de l'exécution elle-même, mais surtout des suites qui, n'ayant pas été prévues, sont improvisées. Par la suite, les membres de l'expédition (ceux arrêtés et jugés à l'automne) ont tous menti, se sont contredits, et il a été impossible de démêler le vrai du faux ; les historiens, avant Jean-Marc Berlière et François Le Goarant de Tromelin, ont tous pris au pied de la lettre leurs dépositions et les conclusions hâtives des experts ; à force d'écrire la même chose ils en ont fait des vérités.

Un seul exemple, les miliciens de cette affaire ont tous témoigné de la présence de Julius Schmidt, de la Sipo-SD, durant l'expédition, moyen de se couvrir et de déplacer la responsabilité. Mais justement, si les Allemands sont derrière l'opération qui vise à compromettre Vichy ou à créer des dissensions entre collaborateurs, mieux vaut pour eux rester dans l'ombre, afin de tirer les ficelles. À part « cacher avec son chapeau la scène du crime » aux passagers assis derrière lui dans la deuxième voiture, selon leurs dires, Schmidt ne joue aucun rôle, ne parle pas, ne prend

---

<sup>16</sup> Voir le § intitulé « Quelques éléments pour comprendre la haine inexpiable que lui vouent ses ennemis », *supra*, p. 76.

aucune décision et serait même resté une heure, seul, à Versailles, avec le corps de Mandel, dans une voiture percée de balles, en attendant que les miliciens aient fini de se restaurer. Puis, quand l'enquête commence, il n'est soudain plus là, puisque personne n'en parle plus. C'est peu crédible !

Cela dit, la Milice est bien sûr responsable et souhaitait la mort de Mandel que tous les miliciens haïssaient d'autant que la mort d'Henriot suscitait chez eux une soif de vengeance : après l'exécution de Philippe Henriot, la Milice avait réclamé à la Sipo-SD de Paris la remise de personnalités françaises prisonnières des Allemands. L'enquête a été bâclée, les procès rapides et superficiels. Quelle est la part d'implication des autres membres de l'expédition : étaient-ils au courant ou pas ? Il est vraisemblable que Mansuy a touché une forte somme d'argent du SD, qu'il a ensuite partagée avec ses comparses pour les faire taire. Julius Schmidt leur a aussi fait « l'honneur », quinze jours après l'exécution, de les inviter à sa table (ce que certains ont refusé). Jean-Marc Berlière et François Le Goarant de Tromelin ont, dans leur récent ouvrage, passionnant, fait avancer la connaissance de cet assassinat mystérieux sans cependant tout éclaircir et on ne saura sans doute jamais toute la vérité.

### ***La mémoire de Georges Mandel***

Le 7 juillet 1945, Michel Clémenceau inaugure une avenue Georges Mandel à Paris (près du Trocadéro).

Le 7 juillet 1946, Léon Blum et Paul Reynaud inaugurent une stèle, en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles Georges Bidault, Randolph Churchill, en bordure de la RN7 en forêt de Fontainebleau, à l'emplacement supposé de l'assassinat. Léon Blum s'exprime ainsi :

« Nous reconnaissons en lui ce qu'il était vraiment, réellement, c'est-à-dire un chef. Un chef à qui les circonstances n'ont pas permis de donner la plénitude de sa mesure, à qui l'occasion et l'heure ont manqué. »

D'autres plaques lui rendent hommage par la suite, au ministère des Colonies, au ministère de l'Intérieur, au ministère des PTT, dans sa mairie de Soulac, en Gironde, dont le collège porte aujourd'hui son nom. Nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume, la croix fut accrochée au revers de la veste de sa fille Claude Mandel, en présence des membres du gouvernement. En 1947, une Citation à l'ordre de la Nation lui est décernée par le gouvernement<sup>17</sup>.

Le 24 septembre 1949, le général de Gaulle lui rend hommage à Lesparre, dans sa circonscription de Gironde, et, à cette occasion, il lit la lettre, écrite par Mandel au Portalet, qu'il avait réussi à lui faire parvenir et dans laquelle il lui faisait allégeance.

Dans ses écrits de prison, Georges Mandel montre un rejet de la droite au pouvoir qui met en place la Révolution nationale, ce qui lui apparaît comme « une revanche de la bourgeoisie apeurée par les événements de 1934 et de 1936 ». Pour lui Vichy c'est « le déshonneur dans la lâcheté ». Comme l'écrit Bertrand Favreau<sup>18</sup> :

« Plus que l'influence des idées sociales de la Résistance que le détenu Mandel n'a pu subir, ses écrits reflètent l'aboutissement d'un itinéraire personnel. À partir de 1938, parce que la majorité des conservateurs redoutaient plus le péril social que le péril totalitaire, Mandel s'était senti bien plus près de la gauche que

---

<sup>17</sup> Voir annexe 3, *infra*, p. 89.

<sup>18</sup> FAVREAU Bertrand, *op. cit.*, p. 501.

de la droite. Les amitiés qu'il ébaucha avec certains députés communistes dont Gabriel Péri qui connut un sort aussi tragique que le sien, le rapprochèrent de la gauche. Là où il ne voulait voir qu'un parti totalitaire, il découvrit des hommes. De même, le rapprochement avec Édouard Herriot et surtout avec Léon Blum acheva de le familiariser avec cette gauche du Cartel ou du Front populaire dont il avait été l'adversaire politique. »



©Béatrice Rucheton.

Monument à Georges Mandel, inauguré le 7 juillet 1946, sur la D 607 (ex-RN7), à 1,8 km au sud de l'Obélisque de Fontainebleau.

Architecte : Charles Nicod ; sculpteur du médaillon à l'effigie de Georges Mandel : François Cogné ; frontispice : « En ce lieu / Georges Mandel / est mort assassiné par / les ennemis de la France / le 7 juillet 1944 » ; socle : « Et lorsqu'il fut tombé sanglant / dans la poussière / Les mains de la victoire ont / fermé ses paupières / Tristan L'Hermite ».

Depuis 2007, devant cette stèle, le Souvenir français Comité de Fontainebleau-Avon organise une cérémonie d'hommage, chaque année, le 7 juillet à 19 heures. Cependant, Georges Mandel, connu des historiens, est devenu, peut-être plus encore que Jean Zay, un oublié de l'Histoire pour une majorité de Français.

## Annexes

### Annexe 1 : Qui était Georges Mandel ? Quelques éléments de sa carrière<sup>19</sup>

5 juin 1885	Naissance à Chatou de Louis Rothschild (sans lien avec la famille des banquiers).
1902	Journaliste à 17 ans, adopte le nom de Georges Mandel (patronyme de sa mère et autre prénom que son oncle Louis Mandel).
1903	Travaille au journal de Clémenceau.
1906-1909	Participe au cabinet de Clémenceau, ministre de l'Intérieur.
1914	Réformé pour raisons de santé.
17 novembre 1917	Chef de cabinet de Clémenceau, président du Conseil ; considéré comme son éminence grise.
1919	Élu maire de Soulac, en Gironde, (1919-1940) et conseiller général.
1920	Député de Gironde, régulièrement réélu, sauf de 1920 à 1924. Sans parti, député de droite, indépendant ; défenseur acharné de la fermeté dans l'application du traité de Versailles.
9 novembre 1933	Discours à la Chambre sur la nécessaire résistance à Hitler qui réarme l'Allemagne ; devient pour Hitler l'ennemi à abattre.
Novembre 1934 - juin 1936	Ministre des PTT (Postes, Télégraphes et Téléphones) dans les différents gouvernements qui se succèdent ; autoritaire et efficace dans cette fonction ; très actif ; améliore la distribution du courrier, le fonctionnement du téléphone, réforme la radio d'État (égalité des temps de parole lors des campagnes électorales, revues de presse équilibrées, pas de publicité sur la radio d'État, émissions culturelles avec la Comédie française, c'est à cette occasion qu'il rencontre Béatrice Bretty qui devient sa compagne et s'occupe de sa fille Claude, née en 1930, qu'il a reconnue et qu'il élève ; lance la première émission de télévision en 1935) ; partisan du vote des femmes.

<sup>19</sup> Biographie établie d'après JEANNENEY Jean-Noël, *op. cit.*

Avril 1938 - juin 1940	Ministre dans les différents gouvernements qui se succèdent ; d'abord ministre des Colonies jusqu'au 18 mai 1940 ; dans cette fonction, s'efforce de rendre l'Empire plus populaire auprès des populations concernées, développe l'Armée noire, renforce les capacités d'autosuffisance des territoires, améliore la coopération avec les colonies britanniques ; nomme le premier gouverneur noir, Félix Éboué, au Tchad.
18 mai 1940 - 16 juin 1940	Ministre de l'Intérieur ; fait arrêter des journalistes d'extrême droite, propagandistes de l'Allemagne nazie ; au sein du gouvernement, ferme partisan de la résistance à tout prix, opposé à tout armistice, favorable au repli du gouvernement en Afrique du Nord.
16 juin 1940	Refuse de partir en Angleterre à la demande de Churchill mais encourage de Gaulle ; préfère l'Afrique du Nord alors que l'armistice n'est pas encore signé (comme juif victime de l'antisémitisme depuis le début de sa carrière, craint d'être traité de « fuyard »).
20 - 24 juin 1940	Embarqué à bord du <i>Massilia</i> .
26 juin 1940	Perd sa liberté.
26 juin 1940 - 4 juillet 1944	Interné puis déporté dans différents lieux (Maroc, France, Allemagne).
4 juillet 1944	Livré à la France.
7 juillet 1944	Assassiné en forêt de Fontainebleau par des miliciens, à l'instigation des Allemands.

**Annexe 2 : Lettres de Claude Mandel à Philippe Pétain  
et Pierre Laval après l'assassinat de son père**

Lettres de Claude Mandel, 14 ans, après l'assassinat de son père, sans doute écrites par Béatrice Bretty, comédienne du Français. Pendant la captivité de Georges Mandel en France, sa compagne et sa fille, n'ont cessé de le suivre, trouvant un hébergement hôtelier au plus près de son lieu de détention et allant le voir autant que cela leur était permis. Béatrice Bretty a veillé à l'éducation de la fille de Georges Mandel comme une mère.

Monsieur le Maréchal,

Je suis une petite fille de France et, malgré mon jeune âge, je tiens à faire auprès de vous un résumé d'un peu de son histoire.

Je m'appelle Claude Georges-Mandel et j'ai suivi mon père pas à pas dans la martyrologie que vous lui avez imposée pendant plus de quatre ans.

J'étais à Bordeaux le 17 juin 1940, lorsque vous l'avez fait arrêter, quelques heures après votre arrivée au pouvoir, pour vous en excuser ensuite.

J'étais en Afrique du Nord quand vous l'avez fait traduire devant la justice militaire, dans l'espoir, sans doute, qu'il serait fusillé.

Je l'ai suivi : à Chazeron où, malgré son non-lieu, vous l'avez fait incarcérer ; dans son ignoble réduit de Pellevoisin ; à Vals, dont le geôlier-chef Courier s'est montré un valet si raffiné de vos consignes que vous l'avez décoré de la Légion d'honneur.

J'ai encore dans l'oreille votre voix condamnant, de votre propre autorité, mon père à la détention dans la forteresse du Portalet pour présomptions.

Et je suis allée au Portalet.

Je n'ignore pas qu'aucun juge ne s'est jamais présenté devant lui pour lui poser une seule question, faute d'éléments pour un interrogatoire.

Mais j'ai dû le quitter quand vous l'avez livré à l'ennemi, fait inconnu dans l'histoire d'aucun peuple.

Aujourd'hui que les événements ont parlé et ne lui donnent que trop raison, vous le réclamez à l'Allemagne, vous le faites revenir en France; ceux dont vous êtes le chef suprême, ceux qui vous prêtent serment, s'emparent de sa personne désarmée et l'assassinent au coin d'un bois.

Votre justice a passé et fait de moi une orpheline.

Mais pour le repos de votre conscience, je viens vous dire, Monsieur le Maréchal, que je ne vous en veux pas. Le nom que j'ai l'immense honneur de porter, vous l'aurez immortalisé ; grâce à vous, il brillera dans l'histoire comme un flambeau.

Car il n'évoquera, ce nom, ni capitulation, ni trahison envers des alliés, ni soumission à l'ennemi, ni tous les mensonges d'une époque qui nous a fait tant de mal.

Il servira d'exemple à la France et l'aidera à se retrouver – bientôt – dans le chemin de l'honneur et de la dignité.

Aussi suis-je fière de vous signer.

Claude Georges-Mandel, 24 juillet 1944, Hôtel de France à Pau.

Monsieur Laval,

Dans son désarroi et dans sa douleur, celle qui me tient lieu de mère vous a adressé, il y a dix jours, une lettre dans laquelle, en bien grande humilité, se rappelant l'offre de vos bons offices, elle vous demandait des renseignements susceptibles de l'éclairer sur la mort de mon papa que nous avons apprise par les journaux et par la voix publique.

Vous n'avez pas daigné faire diligence pour lui répondre et sans doute ne le ferez-vous jamais. Laissez-moi vous dire, Monsieur Laval, que je vous comprends : vous avez honte.

Je suis encore bien petite et bien faible à côté de vous qui avez les Allemands pour vous défendre. Moi, j'ai les Français c'est vrai, et c'est d'ailleurs pourquoi, je ne vous demande pas de comptes comme j'en aurais le droit : ils s'en chargeront.

Je veux aussi vous dire, Monsieur Laval, que je plains beaucoup votre fille. Vous allez lui laisser un nom qui marquera dans l'histoire, mais le mien aussi. Seulement, le mien sera celui d'un martyr tombé assassiné pour avoir eu trop raison.

Claude Georges-Mandel.

### **Annexe 3 : Citation à l'ordre de la Nation**

Citation à l'ordre de la Nation  
décernée à Georges Mandel  
par le gouvernement en 1947

Collaborateur direct et confident de Georges Clemenceau, il contribua à galvaniser, à ses côtés, de 1914 à 1918, le moral et l'énergie de la Nation. Ministre de l'Intérieur aux heures les plus critiques de 1940, il mena contre les défaitistes et les collaborateurs de l'ennemi le plus courageux et le plus clairvoyant des combats. Se refusant à accepter l'idée de la capitulation, il ne tarda pas à être arrêté puis déporté. Remis par les nazis à la Milice, il fut lâchement assassiné le 7 juillet 1944. Par son patriotisme indomptable, Georges Mandel a bien mérité de la Nation.

